Avertissement

CRUCIFÈRES
No 10 – 5 juillet 2007

EN BREF :

- État de la situation : les conditions fraîches de la dernière semaine ont permis une croissance régulière des crucifères et ont ralenti l'activité de la plupart des ravageurs. Cependant, il faut demeurer vigilant!
- Punaise terne : intervention dans des cultures de choux chinois dans la région de Lanaudière.
- Hernie des crucifères : présence notée dans la région de Québec.
- Nervation noire : développement de la maladie dans la région des Basses-Laurentides.
- Taches alternariennes : présence sur des transplants de choux-fleurs dans la région de Lanaudière.
- L'insecticide ADMIRE 240 : extension d'homologation pour la répression des pucerons dans plusieurs crucifères.

ÉTAT DE LA SITUATION

Dans la plupart des secteurs, les températures fraîches ainsi que les précipitations (et/ou l'irrigation) de la dernière semaine ont permis aux crucifères de croître normalement et régulièrement. Nous n'avons donc pas observé de carence en calcium causant la brûlure de la pointe ou la tige creuse sur les crucifères récoltées ou sur le point de l'être. Toutefois, il faut continuer de prévenir le développement de ces désordres physiologiques en maintenant des apports réguliers en eau, en fertilisant adéquatement (azote) et en faisant des applications foliaires de calcium. La combinaison de toutes ces interventions vous permettra de limiter les problèmes associés à une carence en calcium!

Les conditions plus fraîches ont eu comme avantage de ralentir l'activité de plusieurs ravageurs. La situation est essentiellement la même que la semaine passée en ce qui concerne la mouche du chou, les altises, les vers gris, les thrips, les pucerons et les chenilles défoliatrices. Des interventions pour réprimer ces insectes ont été nécessaires seulement dans quelques champs. Par contre, il faut demeurer vigilant! Le réchauffement des températures permettra aux insectes de se développer et de compléter leur cycle vital plus rapidement. Le début de la ponte de la deuxième génération de la mouche du chou est à prévoir pour les prochains jours. Les populations de chenilles, de thrips et de pucerons pourraient aussi augmenter significativement avec une hausse des températures. Il est donc préférable de continuer de dépister régulièrement vos crucifères afin d'être à l'affût des ravageurs ou des maladies.

PUNAISE TERNE

Dans la région de Lanaudière, un nombre important d'adultes de la punaise terne a été observé sur des choux chinois, justifiant l'application d'un insecticide pour les réprimer.

Secrétariat du RAP : 200, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (Québec) G1R 4X6 Téléphone : 418 380-2100, postes 3551 ou 3581
Télécopieur : 418 380-2181 Courriel : rap@agr.gouv.qc.ca Page Web : http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap

Description

La punaise terne est un ravageur qui affecte plusieurs cultures. Elle pique habituellement la nervure principale et les jeunes pousses des crucifères en développement. Elle peut aussi s'attaquer à l'inflorescence des brocolis et des choux-fleurs. Pour s'alimenter, elle perce les tissus avec ses pièces buccales pour en extraire les sucs. Une des conséquences est l'apparition de striures à la surface des inflorescences. Ces blessures prennent alors une coloration ocre. De plus, les dégâts causés par la punaise terne constituent des portes d'entrée pour les bactéries causant des maladies comme la pourriture molle. Par conséquent, certaines crucifères attaquées par la punaise terne deviennent invendables.

Stratégie d'intervention

Dans les cultures de crucifères, il n'y a pas de seuil d'intervention établi pour la punaise terne. Cependant, ce ravageur est attiré par les amarantes. On conseille donc d'éliminer cette mauvaise herbe dans les champs où la punaise terne est présente. Pour éviter que la punaise terne migre vers vos cultures, il est fortement recommandé de réprimer les punaises ternes présentes sur les amarantes avant d'éliminer cette mauvaise herbe. Certains insecticides à base de carbaryl (ex. : SEVIN XLR PLUS) sont homologués pour lutter contre la punaise terne dans plusieurs crucifères. Référez-vous aux étiquettes des produits pour connaître tous les renseignements permettant leur bon usage.

HERNIE DES CRUCIFÈRES

La présence de la hernie des crucifères a été notée dans quelques champs de crucifères dans la région de Québec. Dans les sites des autres régions où la maladie a été observée, celle-ci ne semble pas avoir évoluée. Pour prévenir la dispersion de la hernie des crucifères dans de nouveaux secteurs, on recommande d'éviter, le plus possible, de passer dans les zones contaminées, de réaliser les travaux au champ lorsque le sol est sec et de nettoyer les instruments, les outils ainsi que les chaussures souillés de terre infectée avant de les utiliser dans les champs ou les parties de champ exempts de maladie.

NERVATION NOIRE

La nervation noire a pris de l'ampleur dans certains champs de choux-fleurs des Basses-Laurentides.

Tout comme pour la hernie des crucifères, la prévention, pour éviter la propagation de la maladie, est très importante lorsque la maladie est présente dans un champ. En plus des actions décrites pour la hernie des crucifères, il est important de favoriser la circulation de l'air et la pénétration de la lumière dans les cultures en espaçant les semis ou les plantations. Il est également important d'irriguer tôt en journée afin que les plants de crucifères s'assèchent rapidement par la suite.

TACHES ALTERNARIENNES

On a observé les premières taches alternariennes (taches noires et grises) sur des transplants de choux-fleurs dans la région de Lanaudière.

Description

Ces taches sont causées par des champignons (*Alternaria brassicae* et *Alternaria brassicicola)* qui sont présents dans le sol, sur les graines et les débris végétaux. Le vent, la pluie, la machinerie, les travailleurs et les animaux permettent aux spores de ces champignons de se disséminer. Les spores germent

et infectent les plantes à la suite d'une période de mouillure d'au moins 9 heures. Le développement des taches alternariennes est favorisé par un taux d'humidité élevé, des températures suffisamment chaudes et une forte densité de feuillage. Les taches alternariennes peuvent affecter les cotylédons, les feuilles, les pommes et les inflorescences de plusieurs crucifères. Les lésions causées par *Alternaria brassicae,* champignon causant la maladie connue sous le nom de la tache grise, tendent à être petites et brun pâle à brun grisâtre (http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebMaladie/Chou/chouAB.htm), tandis que celles causées par *Alternaria brassicicola,* champignon responsable de la maladie connue sous le nom de la tache noire, sont grandes, gris olivâtre à noir grisâtre (http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebMaladie/Chou/chouABR.htm).

Stratégie de lutte

Les pertes engendrées par ces maladies fongiques sont faibles lorsqu'il y a peu de taches présentes sur les feuilles basales des crucifères qui sont sur le point d'être récoltées. Par contre, les dommages peuvent être plus importants sur les plus jeunes plants de crucifères. Dans ce cas, il est préférable de procéder à l'application de fongicides dès l'apparition des premières taches ou lorsque les conditions sont favorables aux infections. Lisez toujours attentivement les étiquettes des fongicides avant de les utiliser!

ADMIRE 240

L'insecticide systémique ADMIRE 240, à base d'imidaclopride, a reçu récemment une extension d'homologation pour la répression des pucerons (puceron du chou, puceron vert du pêcher, puceron du navet). Auparavant, ce produit était homologué pour réprimer ces pucerons que dans un type de crucifère, le chou de Bruxelles. Maintenant, il est possible de l'utiliser dans le brocoli, le brocoli de Chine, le rappini, le chou de Bruxelles, le chou, le chou chinois (pak-choï), le chou de Chine (pé-tsaï), la moutarde joncée (gaï-choï), le chou-fleur, le chou brocoli, le chou cavalier, le chou frisé, le chou-rave, le mizuna, les feuilles de moutarde, la moutarde épinard et les feuilles de colza. Il est possible de faire des injections d'ADMIRE 240 dans le sol lorsque les plants sont établis. On ne peut alors faire qu'une application par année et le délai avant la récolte est de 21 jours. Il est également possible de faire jusqu'à deux applications foliaires par saison lorsque les seuils économiques le justifient. On doit alors prévoir au moins 7 jours entre les applications et respecter un délai de 7 jours entre le dernier traitement et la récolte. On ne peut pas effectuer une application foliaire d'ADMIRE 240 après une injection de ce produit dans le sol. Dans les deux cas, on doit utiliser un volume d'eau suffisant, soit pour assurer une application uniforme ou pour bien couvrir le feuillage afin d'obtenir un degré de répression approprié. Pour plus de détails quant à l'utilisation de l'ADMIRE 240, consultez l'étiquette du produit à l'adresse Internet suivante : http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/CRU/Admire240.pdf.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
Mélissa Gagnon, agronome – Avertisseure crucifères
Agro-Production Lanaudière inc.
741-A, rue Principale, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Téléphone : 450 756-8183 – Télécopieur : 450 756-0874
Courriel : apl@intermonde.net

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – crucifères – 5 juillet 2007